

Communauté de Communes « Chassezac et Claysse dite Pays des Vans en Cévennes »

Compte-rendu  
Réunion du conseil communautaire  
Mercredi 15 janvier 2014

**Présents :** BASTIDE Bérengère, BELLECULEE Bernard, BORIE Jean-François, BOUCHER René, BOULARD Roger, BRUYERE-ISNARD Thierry, COSTE Hubert, ESCHALIER Cathy, FAUCUIT Georges, FAURE Philippe, FEROLE Jean, FOURNIER Joël, GARRIDO Jean-Manuel, GREGORIAN Gisèle, LAGANIER Jean-Marie, LAVAL Yolande, LAPIERRE Andrée, LAPIERRE Marie-Jeanne, MARGOTTON Magalie, NOEL Daniel, PRADEILLES Max, REDON Pascal, RIEU André, ROCHE Bruno, ROGIER Jean-Paul, ROUX Jean-Marie, VIGIER Bruno

**Absents et excusés :** CHAZALET Marcel, LACROIX Jean-Claude, FOURNIER Claudine, PIALLET Michel, BLANC Monique.

**Pouvoirs :** CHAZALET Marcel a donné pouvoir à VIGIER Bruno ; LACROIX Jean-Claude a donné pouvoir à BOUCHER René, FOURNIER Claudine a donné pouvoir à FEROLE Jean.

**Secrétaire de Séance :** BASTIDE Bérengère.

**Décisions prises selon l'ordre du jour suivant :**

1. Désignation des délégués appelés à siéger au sein du Comité Syndical du SYMPAM

**10 délégués titulaires :** Mme MARGOTTON Magalie, M. BRUYERE-ISNARD Thierry, M. NOEL Daniel, M. ROUX Jean-Marie, M. PRADEILLES Max, M. BOUCHER René, M. FEROLE Jean, Mme LAVAL Yolande, M. BORIE Jean-François, M. REDON Pascal,

**3 délégués suppléants :** Mme BASTIDE Bérengère, M. ROCHE Bruno, M. COSTE Hubert.

2. Désignation des délégués appelés à siéger au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (PNR)

**Titulaire :** M. VIGIER Bruno

**Suppléant :** M. NOEL Daniel

3. Désignation du représentant appelé à siéger au Comité de rivière du bassin versant du Chassezac

**Monsieur PRADEILLES, et en cas d'indisponibilité, M. FEROLE Jean est désigné.**

4. Désignation du délégué appelé à siéger au Conseil d'Administration de l'association REVIVRE  
**Mme GREGORIAN Gisèle et en cas d'indisponibilité, M. PRADEILLES Max est désigné.**

5. Désignation des délégués appelés à siéger au Comité d'orientation des pépinières d'entreprises gérées par le SYMPAM

**M. BOULARD Roger**

**M. GARRIDO Jean-Manuel**

6. Désignation des délégués appelés à siéger au Comité de Pilotage de l'Opération Collective de Modernisation "Sud Ardèche" (OCM "Sud Ardèche")

**Titulaire :** M. BRUYERE-ISNARD Thierry

**Suppléant :** M. VIGIER Bruno

6. Désignation des délégués appelés à siéger au Conseil de Surveillance de l'Hôpital Local  
**M. BOULARD Roger**

7. Désignation des délégués appelés à siéger au Conseil d'Administration de la Mission Locale Ardèche Méridionale

**Titulaire : Mme GREGORIAN Gisèle**

**Suppléante : Mme MARGOTTON Magalie**

8. Désignation des délégués appelés à siéger au Comité de Pilotage de la Gestion de l'Aérodrome d'Aubenas-Vals-Lanas géré par le SDEA

**Titulaire : M. PRADEILLES Max**

**Suppléante : Mme MARGOTTON Magalie**

9. Délibération pour approbation de la modification des statuts du SYMPAM

**Le Conseil communautaire approuve les termes de la 4<sup>ème</sup> modification statutaire, charge le Président de transmettre la présente délibération aux services de l'État ainsi que du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale ; autorise par ailleurs le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.**

10. Délibération pour approbation des statuts du SICTOBA

**Le Conseil Communautaire décide d'accepter la révision des statuts du SICTOBA sous réserve du changement d'appellation de notre communauté de communes « Chassezac et Claysse dite Pays des Vans en Cévennes », la révision des statuts ne deviendra effective qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril 2014.**

11. Délibération pour adhérer à la SOFCAP (nouveaux taux)

**Le conseil communautaire valide la proposition du Groupe Sofaxis – Sofcappour les agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L. et les agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et Agents Non-Titulaires de droit public effectuant plus ou moins de 200 heures par trimestre, les risques garantis et les conditions proposés, durée du contrat : 4 ans (date d'effet 1<sup>er</sup> janvier 2014).**

13. Délibération pour adhésion au service de santé au travail avec le CDG de la Drôme

**Le conseil communautaire décide d'accepter la proposition du Centre de Gestion de l'Ardèche pour une mise à disposition du service de médecine professionnelle et préventive pour une durée de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016 selon les modalités et conditions financières décrites.**

14. Délibération pour l'attribution des indemnités de fonctions du Président, des Vice-présidents et d'une conseillère

**Le Conseil communautaire décide de fixer le montant des indemnités du Président à 41.25 % de l'Indice Brut 1015, des Vice-présidents et de la conseillère « Mandat Spécial » à 16.50 % de l'Indice Brut 1015 ; valide l'enveloppe globale indemnitaire ; fixe la date de prise d'effet : Janvier 2014. Les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif 2014.**

15. Délibération pour autoriser le Président à signer une convention avec l'association

"Découvrir en Marchant"

**Le Conseil communautaire approuve convention établie du 1<sup>er</sup> février 2014 au 31 décembre 2014 ; autorise le Président à signer ladite convention. Les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif 2014.**

16. Délibération pour une demande de subvention concernant l'animation du CTTLA

**Le Conseil communautaire autorise, dans le cadre de la mise en œuvre du CTTLA, à solliciter les financements prévus de la Région Rhône Alpes pour l'action d'animation du contrat – Année 3 et à ratifier tous les documents nécessaires à cet effet.**

17. Délibération pour le renouvellement pour un an d'un contrat d'accompagnement vers l'emploi (agent ripeur)

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte le renouvellement de ce contrat du 1<sup>er</sup> février 2014 au 31 janvier 2015, autorise le Président à signer les conventions tripartites entre la collectivité employeur, l'employé, l'ETAT pour les aides financières et s'engage sur le suivi de l'emploi (bilan, formations, acquisition d'une expérience professionnelle)**

18. Délibération pour confier un mandat spécial à une conseillère communautaire

**Le conseil communautaire décide de confier un « mandat spécial » à Madame Bérengère BASTIDE, pour la durée de son mandat, afin de poursuivre la prospection sur les impacts de la fusion en matière de fiscalité et faire à l'issue de ce travail des propositions au conseil communautaire en matière de fiscalité ; les indemnités de fonction seront fixées à l'issue de la délibération fixant l'enveloppe des indemnités maximales allouées au Président et Vice-présidents.**

#### **Informations diverses :**

- Fonctionnement des commissions

**Responsables des commissions :**

**PRADEILLES Max pour la commission « personnel », BASTIDE Bérengère pour la commission « finances », VIGIER Bruno pour la commission « Développement Économique et Aménagement du Territoire », GARRRIDO Jean-Manuel pour la commission « Ordures ménagères et SPANC », GREGORIAN Gisèle pour la commission « Action Sociale », FAURE Philippe pour la commission « Environnement Tourisme et Patrimoine », FEROLE Jean pour la commission « Culture Lecture ».**

- Consultation d'un bureau d'études pour réaliser un schéma directeur sur le tourisme

**Le lancement de cette étude est prévue demain, avec un démarrage de l'étude au 1<sup>er</sup> avril 2014 et un rendu le 30 octobre 2014.**